



# **AVIS DE LA MAIRIE**

## **INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES 2018/2019**

### **Aix-Marseille-Provence**



A partir de septembre 2018, le transport scolaire sera géré par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Tous les élèves domiciliés au sein des 92 communes la composant et remplissant les conditions ci-dessous énumérées pourront en bénéficier.

#### **Conditions d'inscriptions :**

- Etre scolarisé **de la maternelle à la Terminale** dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'état **situé sur le territoire métropolitain.**
- Être domicilié sur le territoire de la métropole.
- Effectuer un trajet domicile-établissement scolaire.

**Les familles effectueront leurs inscriptions sur internet ainsi que le paiement et fourniront leurs justificatifs** sur le nouveau logiciel ne contenant aucune reprise des données antérieures à l'adresse suivante :

<https://www.transports-scolaires.ampmetropole.fr>

**Inscriptions à partir du 09 juillet 2018**

et préconisées avant le 21 août pour une validation de l'abonnement avant la rentrée scolaire.

***La Mairie de St-Paul-Lez-Durance ne traitera que les dossiers des familles ne pouvant faire la démarche par internet et le paiement en ligne, le gestionnaire des transports préconisant les inscriptions sur internet.***

#### **Pièces justificatives à fournir :**

- Une photo d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une copie d'une pièce d'identité (CNI ou Passeport)
- Un certificat de scolarité pour les élèves âgés de 16 ans et 1 jour au 01/09/2018 (à fournir avant le 30/10/2018).
- A défaut, les cartes seront déconnectées et aucun remboursement en cas d'amende.
- Attestation de bourse d'état pour les boursiers (à fournir avant le 31/12/2018)
- Attestation de la CPAM pour les élèves dont les parents sont titulaires de la CMUC
- Pour les familles nombreuses (à partir de 3 enfants à charge) : copie du livret de famille ou copie du jugement pour les familles recomposées si nécessaire
- Garde alternée : photocopie du jugement ou attestation sur l'honneur signée par les 2 parents

**ATTENTION :** la carte de transport est valable 8 ans et sera conservée pendant toute cette durée.

Les élèves en possession d'un titre de transport devront renseigner le numéro de carte pour effectuer une inscription (Carte Pass ,Provence, Cartreize...).

#### **Nouveau !! Démarches à suivre pour un DUPLICATA en cas de perte ou de vol :**

- Les parents devront **se rendre en gare routière d'Aix-en-Provence** pour la délivrance d'un duplicata avant de pouvoir enregistrer une inscription 72h après sa délivrance.

*Pour cette année encore la Mairie de St-Paul-Lez-Durance participe aux frais des transports scolaires pour les enfants de la commune*

#### **2 ABONNEMENTS sont proposés aux élèves :**

- ⇒ « **PASS SCOLAIRE** » sans RTM : 60.00€ - **Prise en charge Communale 50 % : Tarif administrés St-Paul-lez-Durance : 30.00€**  
(Elève domicilié et scolarisé sur une commune du territoire de la Métropole sans l'utilisation du réseau RTM)
- ⇒ « **PASS SCOLAIRE** » avec RTM : 115.00€ - **Prise en charge Communale 50 % : Tarif administrés St-Paul-lez-Durance : 57.50€**  
(Elève domicilié et scolarisé sur une commune du territoire de la Métropole et utilisation du réseau RTM (bus, métro, tramway))
- ⇒ « **Etudiants** » (<26 ans) : **s'adresser en gare routière d'Aix-en-Provence : Abonnement à 100,00€**

#### **Réductions prises en charges par la Métropole :**

- Elèves boursiers : 50% sur l'abonnement
- Bénéficiaire de la CMUC : 50% sur l'abonnement
- Famille nombreuse : 20% par enfant (à partir de 3 enfants à charge)

#### **Cartes de transport :**

1. **Nouvelle carte** : abonnement choisi crédité sur la carte : Envoi du titre de transport au domicile du représentant légal
2. **Renouvellement** : l'abonnement se chargera au moment de la rentrée à la première validation

Site internet : <https://www.transports-scolaires.ampmetropole.fr>

Site d'informations : [www.lepilote.com](http://www.lepilote.com)

Numéro indigo pour les usagers : **0800.710.588**